

Day	Min	Max	Precipitation
MER 11	12	31	0
JEU 12	13	29	0
VEN 13	13	31	0,1
SAM 14	15	30	0
DIM 15	16	30	0
LUN 16	15	31	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelles vertes**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques et données météorologiques



"Boutons floraux agglomérés" Mauzac

Le stade "boutons floraux agglomérés" est atteint sur la totalité du vignoble. Les parcelles les plus tardives sont au stade "4 à 5 feuilles étalées, boutons floraux agglomérés" et les parcelles les plus avancées sont au stade "8 à 9 feuilles étalées, boutons floraux séparés".



"Boutons floraux séparés" Gamay

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie:

La semaine dernière le cumul des pluies a été globalement de faible intensité. Lors des pluies très localisées du 2 et 3 mai, les cumuls ont pu atteindre 20 mm sur les secteurs de Cahuzac et Gaillac. La semaine en cours s'annonce sèche et estivale. Un risque orageux est à surveiller en fin de semaine.

BLACK-ROT

Analyse de risque



Tache de black-rot sur feuille

Analyse de risque:

La période de risque est en cours. Selon les prévisions actuelles, aucune pluie n'est prévue. Surveillez toutefois l'évolution des conditions météo, une dégradation orageuse est possible.

Suite aux fortes pluies du 23 avril, les symptômes devraient être visibles la semaine prochaine.

Préconisations

Aucune pluie n'est prévue à ce jour. Restez vigilants, surveillez l'évolution des prévisions météo, une dégradation orageuse n'est pas exclue en fin de semaine. Intervenez avant la pluie, en particulier sur les parcelles présentant des facteurs de risque (taille rase et dégâts en 2021).

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Aucune pluie n'est prévue, mais surveillez les éventuelles dégradations orageuses.

MILDIU

Analyse de risque

Modélisation:

La maturité de la masse de oeufs est modélisée comme atteinte depuis le 02 mai. Sur la majorité des secteurs, les pluies de la semaine dernière n'ont pas été suffisantes pour engendrer des contaminations épidémiques. Très localement, les épisodes pluvieux du 2 et 3 mai ont pu engendrer des contaminations de très faible intensité.

Sur l'ensemble des secteurs, il faudrait un cumul de 25 mm pour déclencher des contaminations épidémiques.

Selon les prévisions actuelles, il n'y a pas de pluie significative annoncée dans les prochains jours.

A retenir

Les pluies annoncées sont insuffisantes pour engendrer des contaminations épidémiques.

Préconisations

Il n'y a pas de pluie significative annoncée pour les prochains jours. La pression exercée par le mildiou est faible, un cumul de 25 mm est nécessaire pour déclencher des contaminations épidémiques. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies si nécessaire.

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Hélocuivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :
* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

OIDIUM

Analyse de risque

La période de risque est en cours sur les parcelles sensibles. Sur les parcelles classiques, la période de sensibilité débute au stade 17 "boutons floraux séparés", ce stade est imminent dans les situations les plus précoces.

Les conditions actuelles sont très favorables, des contaminations sont possibles.

A retenir

Protégez les parcelles.

Préconisations

Les conditions sont très favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures.

VERS de la GRAPPE

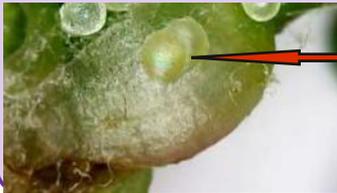
Analyse de risque

Observations

Eudemis : Les captures sont en baisse en secteurs précoces. Le dépôt des pontes est en cours.

Analyse de risque

Pensez à relever les pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudemis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.



Pontes d'eudemis

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Les glomérules seront visibles au moment de la floraison.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Les tous premiers adultes sont recensés.

Analyse de risque

A ce jour, le risque est nul. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.



Adulte de cicadelle verte

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager, les interventions sont réalisées sur les larves uniquement.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les premières larves (L1) ont été observées sur le vignoble.

Les dates d'intervention vont être fixées par la DRAAF dans les prochains jours. Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions.

Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.



Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment, les dates d'intervention doivent être fixées.

Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES 21

Optimiser la pulvérisation afin de réduire l'impact sur l'environnement.

Comment choisir son pulvérisateur :

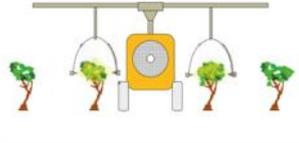
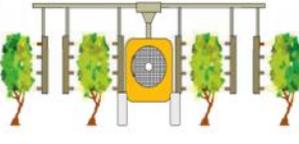
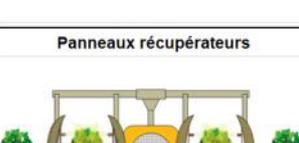
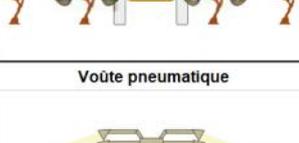
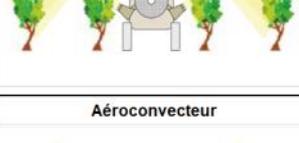
Un pulvérisateur doit présenter des performances techniques, permettant d'obtenir une pulvérisation de qualité. Il doit également être conçu afin de limiter le transfert des produits phytosanitaires vers l'environnement et aussi permettre de minimiser les impacts sur l'opérateur. La conception du pulvérisateur doit respecter la réglementation en vigueur.

Performance Pulvé :

"Performance Pulvé" est issu des travaux menés par l'IFV et l'INRAE. Ce dispositif est disponible sur un site internet en accès libre. Il est destiné aux viticulteurs ou aux conseillers, pour les aider dans le choix du renouvellement des appareils de traitement. L'évaluation des performances des pulvérisateurs se base sur des résultats d'essais menés sur la vigne artificielle "EvaSprayViti". Performance pulvé fournit également des conseils détaillés sur le réglage des pulvérisateurs, afin de mettre en oeuvre une pulvérisation performante et obtenir une protection phytosanitaire optimum en limitant les transferts vers l'environnement. Les principaux constructeurs de pulvérisateurs viticoles sont représentés et ont du matériel qualifié ou en cours de qualification (Amos Industries, Berthoud, Bertoni, Bobard, Calvet, Dagnaud, Friuli, Grégoire, Hardi, Hervé Mauricio, Kremer, Lipco, Nicolas, Pellenc, S21, Tecnomat, Vermande, Weber).

Si vous envisagez de changer votre pulvérisateur ou désirez connaître les meilleurs réglages à mettre en oeuvre sur votre appareil, consultez le site, www.performancepulve.fr.

Les différents pulvérisateurs et leurs performances :

Type de pulvérisateur	Qualité de la pulvérisation	Maîtrise de la dérive	Facilité d'utilisation	Temps d'intervention	Réduction des doses	Observations	Prix € HT
	XXX	XX Avec buses à injection d'air	X	-	XX	<ul style="list-style-type: none"> _ Applications de début de végétation. _ Obligation d'avoir un deuxième appareil. 	2000 à 5000
	XXX	XX Buses à injection d'air -- Buses classiques	---	-	XX	<ul style="list-style-type: none"> _ Toutes les faces sont traitées de manière identique. _ Possibilité d'agir sur la taille des gouttes et la vitesse du flux d'air. 	18 000 à 35 000
	XX	---	---	-	XX	<ul style="list-style-type: none"> _ Toutes les faces sont traitées de manière identique. _ Taille des gouttes difficilement modifiable. 	18 000 à 35 000
	XXX	XXX Buses à injection d'air	---	---	XXX Grâce à la récupération de bouillie	<ul style="list-style-type: none"> _ Face par face+ pulvérisation confinée. _ Nettoyer régulièrement les panneaux. _ Difficile d'évaluer le volume de bouillie à préparer. 	30 000 à 60 000
	XX 2 rangs et 3rangs + mains retour - En 3 ou 4 rangs	---	XX	X En 4 rangs - En 2 rangs	X 2 rangs et 3rangs avec main retour - En 3 ou 4 rangs	<ul style="list-style-type: none"> _ Matériel le plus utilisé en vigne large. _ Attention à l'orientation des diffuseurs. 	13 000 à 20 000
	-	---	XXX	XX	-	<ul style="list-style-type: none"> _ Manque de performance. 	8000 à 20 000

DIVERS

Erinose: les symptômes sont présents uniquement sur les vieilles feuilles. Avec la pousse de la vigne ils se diluent dans la végétation.

Carences: les premiers symptômes de chlorose ferrique sont signalés.



Thrips: des dégâts sont signalés sur le vignoble.

Thrips

Gibier: Les dégâts de gibier peuvent être importants dans certaines situations.

Plantes bio-indicatrices sur le vignoble: (Source : Guide d'aide à la reconnaissance des adventices "Garance")

Dame de onze heures
(*Ornithogallum umbellatum*)



- C'est une plante des zones méditerranéenne qui affectionne les sols limoneux, assez riches, avec un PH souvent élevé.

Muscari à toupet
(*Muscari comosum*)



- Affectionne, les sables et gravier, les vallées alluviales et les plateaux calcaires. Elle pousse sur des sols variés plutôt secs, qui peuvent être argileux, argilo-limoneux et limoneux avec un PH souvent élevé.

Ces deux espèces sont assez présentes. Elles ont en commun d'être des plantes indicatrices du compactage des sols riches en bases et du blocage du potassium par le manque de vie microbienne. Elle sont peu concurrentielles.

Prochain bulletin le 17 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr – 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 06.69.32.70.75



